



□ La posture de protection terrestre (PPT)

Revue de doctrine des forces terrestres

Colonel François-Xavier Moreau, COM TN

publié le 18/04/2020

Histoire & stratégie

Posture interarmées adaptable en fonction du niveau de la menace, la PPT recouvre l'ensemble des dispositions prises par les armées dans le cadre de la fonction stratégique « protection » pour le milieu terrestre. Elle tire son organisation de l'existant, notamment de la chaîne OTIAD et vise à proposer un échelonnement différent permettant de réagir, en particulier en cas de crise majeure sur le territoire national (TN). Elle s'inscrit dans le cadre la « stratégie rénovée » du CEMA.

UNE SITUATION GÉNÉRALE INÉDITE

Des menaces multiples.

Au plan opérationnel, plusieurs conséquences découlent pour les armées des attentats survenus en France depuis 2015 :

- les engagements sont désormais plus durables et focalisés sur le domaine sécuritaire ;
- l'aptitude à se coordonner avec les autres acteurs du TN devient essentielle ;
- face aux menaces, il faut pouvoir intervenir rapidement en tout lieu, et pouvoir établir d'emblée un rapport de force favorable et le cas échéant simultanément en différents points.

Une nécessaire mise en cohérence.

Afin de prendre en compte l'évolution de la menace et des contraintes évoquées, tout en préservant la liberté d'action des décideurs politiques, les armées doivent concilier trois impératifs stratégiques :

- participer plus efficacement à la protection de nos concitoyens tout en continuant d'honorer nos engagements extérieurs ;
- maintenir dans la durée ce niveau d'engagement.

De ces impératifs, découlent trois exigences opérationnelles en métropole comme outre-mer :

- la réactivité augmentée, aux différents niveaux. Les armées, avec le soutien des directions, des services interarmées (DSIA), doivent pouvoir intervenir rapidement et à tout moment, hors régime d'alerte ;
- l'optimisation de l'emploi des capacités militaires ;
- l'interopérabilité avec les forces de sécurité intérieure (FSI) et les forces de sécurité civile (FSC).

Ces enjeux ont justifié le besoin d'une formalisation de l'action des armées dans le milieu terrestre sur le TN au banc d'une nouvelle posture opérationnelle ; la posture de protection terrestre (PPT). Elle est coordonnée et cohérente avec la posture permanente de sûreté aérienne (PPS-A) et la posture permanente de sauvegarde maritime (PPS-M) et s'inscrit dans le cadre juridique existant ainsi que dans le continuum sécurité-défense.

La PPT, un dispositif offrant une flexibilité opérative

S'exerçant dans le milieu terrestre, la PPT recouvre l'ensemble des dispositions permanentes ou conjoncturelles prises par les armées dans le cadre de la fonction stratégique « protection », sur le TN, en métropole et outre-mer. Dans un milieu où les forces armées sont concourantes, la PPT a pour finalité et ambition d'optimiser la réponse des armées aux sollicitations en matière de défense civile, voire dans le cadre de la défense militaire, en apportant une contribution adaptée et réactive à la résilience de l'État, en particulier en cas de crise majeure survenant sur le TN.

Assise de la PPT, la résilience renforcée des ADS conditionne leurs engagements sur le TN, tout en contribuant à la résilience de la Nation. Par ailleurs, face à la réalité d'un engagement durable sur le TN, l'acquisition par les armées d'une culture opérationnelle de l'engagement sur ce théâtre spécifique apparaît désormais essentielle :

- en favorisant l'émergence d'un état d'esprit de vigilance, de résilience et de réactivité, y compris à l'échelle de la garnison ;
- en développant en conséquence une capacité à opérer des bascules d'effort, à délivrer dans les meilleurs délais un effet par la manœuvre et, si nécessaire, par le feu.

Une réponse graduée s'inscrivant dans une logique d'effets.

Dans le but d'accroître l'efficacité tactique et opérationnelle des forces armées sur le TN, la mise en œuvre de la PPT présente une articulation échelonnée de capacités s'adossant sur un soutien ajusté.

Ce dispositif offre concrètement une réactivité étendue aux préfets de zone et aux OGZDS, en complément du dispositif de protection en place dans les grands centres urbains :

- des unités engagées en mission de protection, sous OPCOM du CEMA :

- les forces engagées en mission intérieure sous réquisition, en appui ou en complément des FSI et FSC, dont en premier lieu, Sentinelle ;
- les forces de souveraineté, aux ordres des COMSUP ;
- les moyens en alertes en application du contrat opérationnel des armées⁵⁴ ;

- des forces pré-déployées en préparation opérationnelle, en mesure d'intervenir en « temps réflexe », notamment par la présence dissuasive et réactive accrue conférée par le déploiement d'unités en PO-D⁵⁵.

- l'ENU⁵⁶ en réserve, des capacités à être déployées en « temps différé », en cas de crise nationale majeure. Ce 3^e échelon de la PPT constitue le vivier permettant de générer des renforts au profit de deux autres échelons. Pré-identifiées par chaque armée, ces capacités seront le plus souvent gagées sur la ressource d'unités déjà déployées hors garnison, en préparation opérationnelle sur des structures et des équipements « métiers ».

UNE RÉPONSE SÉCURITAIRE ADAPTÉE ET GRADUÉE.

Un dialogue civilo-militaire à densifier.

Par nature concourantes sur le TN, les forces armées agissent en complément ou en appui des FSI et FSC. L'interopérabilité entre les différentes forces et l'approche interministérielle conditionnent donc tout engagement dans ce milieu complexe.

La mise en œuvre du dispositif de POD y contribuera très concrètement :

- au niveau local, par les échanges d'informations et les interactions avec les FSI et les autorités locales ;

- au niveau central et zonal, par un dialogue civilo-militaire permanent, visant à identifier les « zones d'intérêt » où les unités marqueront leur effort tactique.

Au titre de l'anticipation des engagements et de l'interopérabilité, la PPT promeut la coordination avec l'ensemble des acteurs agissant sur le TN. Cela se traduit par l'organisation d'expérimentations, d'exercices, d'actions de planification interservices, inter postures et interarmées. Cela passe également par l'élaboration de procédures et de documents d'emploi communs. Le COM TN est pour l'armée de Terre au cœur de l'organisation de ce dialogue.

52 Extraits en tout ou partie de la lettre 506468/ARM/EMAT/OAT/BEMP/DR du 13 juillet 2017.

53 Le périmètre de la PPT ne recouvre qu'une partie de la fonction « défense sécurité » des armées, à savoir la protection des installations, des activités et du personnel, ainsi que la continuité des activités opérationnelles des armées dans la partie terrestre du TN.

54 Héphaïstos, NEDEX, SIC, NRBC, HL SATER, GIH, GIR cyber, TSIA...

55 Le dispositif de préparation opérationnelle duale (PO-D) prévoit de mutualiser l'entraînement en terrain libre d'unités de l'armée de Terre appliquant des effets opérationnels ciblés, tout en offrant une capacité de réaction à l'échelle zonale.

56 ENU : force interarmées en alerte articulée en 3 échelons (FIA, FIRI, FIA) respectivement déployables en 48h, 5 jours et 10 jours, sur le TN ou en opération extérieure.

Titre :	Colonel François-Xavier Moreau, COM TN
Auteur(s) :	Colonel François-Xavier Moreau, COM TN
Date de parution	12/02/2019
